

Accès dérogatoire en L3 - faisabilité?

Par **Nemo80**, le **31/08/2017 à 11:49**

Bonjour à tous,

Comme mentionné brièvement dans ma présentation il y a quelques jours, je viens d'être admis en L3 par accès dérogatoire suite à la validation de mon expérience professionnelle dans le domaine juridique, étant donné mon statut de greffier depuis presque 15 ans.

Si tant est que le domaine et le langage juridiques me sont plus que familiers et que je n'ai aucun problème à comprendre une décision de justice ni à résoudre un cas pratique, il n'en reste pas moins que malgré de nombreux examens effectués tout au long de ma formation et de ma carrière en général, la méthodologie du commentaire d'arrêt et de la dissertation juridique sont pour moi une grande inconnue, car jamais pratiqués.

Par conséquent je pense que là sera mon (gros) point faible pour réussir mon année...pensez-vous qu'il soit possible de rattraper cette lacune, sachant qu'à Lille 2 (pour autant que je sois correctement informé) il n'y a pas de séances de TD prévues en enseignement à distance?

J'ai pris un peu les devants (avant même d'avoir été accepté [smile4]) à Lille 2) et j'ai déjà passé un certain temps à étudier les différentes méthodologies, notamment sur ce site et dans des ouvrages traitant des commentaires d'arrêts mais j'ai peur qu'au final il me manquera un peu la pratique.

Dernière question et ensuite, promis, j'arrête de vous embêter, au sujet de la forme des épreuves en L3, pourriez-vous me dire quel pourcentage (ou quelles matières) sont posées sous forme de commentaire d'arrêt?

Merci d'avance pour d'éventuelles réponses et conseils et excusez mon ignorance en la matière [smile17]

Au plaisir de vous lire.

Bonne journée à tous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/08/2017 à 12:07**

Bonjour

Il est toujours possible de s'auto-former mais c'est vrai que c'est très dommage que vous

n'ayez pas de TD pour vérifier si vous maîtrisez bien la méthodologie. L'idéal serait de prendre un manuel qui propose des exercices corrigés et de vous mettre dans les conditions de l'examen.

[citation] Dernière question et ensuite, promis, j'arrête de vous embêter, au sujet de la forme des épreuves en L3, pourriez-vous me dire quel pourcentage (ou quelles matières) sont posées sous forme de commentaire d'arrêt? [/citation]

Impossible de vous répondre car chaque professeurs a ses propres préférences. Les mieux placés pour vous répondre sont des étudiants qui ont fait une L3 à Lille 2 et je ne sais pas si nous en avons sur le forum.

Par **Nemo80**, le **31/08/2017 à 14:03**

Rebonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je trouverais en effet également très dommage de ne pas pouvoir du moins sporadiquement rendre un devoir de temps en temps histoire de voir où je me situe par rapport à ce que l'on attend de moi.

Je suis en train pour l'instant de lire certains ouvrages traitant justement des différentes sortes d'épreuves en droit et je commence très très très très très lentement à me familiariser :-)

Concernant ma question relative à la forme des épreuves à Lille, c'était plutôt à tout hasard :-)

Au final, je verrai bien si mes efforts en méthodologie seront payants ou pas. Je ne me démoralise pas pour l'instant, donc je vais néanmoins tenter ma chance dans cette matière qui par ailleurs m'intéresse beaucoup et fait de surcroît partie de mon quotidien :-)

Cordialement,
Steve

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/08/2017 à 14:15**

Et surtout n'hésitez pas à poser toutes vos questions sur le forum.

En tout cas je vous tire mon chapeau. J'admire ceux qui se lance dans la reprise d'étude.

Par **Nemo80**, le **31/08/2017 à 14:33**

Merci beaucoup Isidore ;-)